

Centre de Formation

Durée

1,00 jour(s)

7:00 heures

Public

Personne assurant l'encadrement sous la direction du responsable de projet : conducteur de travaux, chargé d'études, personnel de bureaux de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maître d'ouvrages, personnel de maîtrise d'ouvrage, personnel réalisant la détection et le géoréférencement de réseaux) Encadrant : Personne assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens : chef d'équipe, chef de chantier, conducteur de travaux.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier le rôle du maître d'ouvrage
- Produire et exiger les documents selon les situations
- Différencier les évolutions de la réforme
- Appliquer les textes et la terminologie
- Signaler les problématiques rencontrées
- Estimer les risques encourus
- Appliquer et réaliser le marquage-piquetage
- Déterminer le recours aux opérations de localisation
- Réaliser le QCM permettant la délivrance de l'attestation de compétences

Programme

- Rappel de la réglementation concernant les interventions sur le domaine public :
 - Présentation de la réforme anti endommagement
 - Le rôle du maître d'ouvrage
 - Les autorisations nécessaires pour intervenir sur le domaine public
- Principes et points importants de la réforme (anti-endommagement) :
 - Les principes de l'évolution réglementaire
 - Les ressources documentaires sur la réforme
 - Les textes réglementaires et le calendrier de la réforme
 - Le guichet unique : utilisation directe
 - La terminologie utilisée à travers la réforme
 - La prévention des dommages : la certification des prestataires de détection et géo-référencement des réseaux, la formation et l'habilitation du personnel
 - La particularité des travaux à proximité des réseaux électriques
 - Le formulaire commun DT-DICT
 - Le récépissé commun et les délais à respecter
 - La déclaration conjointe DT DICT
 - Les ATU (Avis de Travaux Urgents)
 - Le constat contradictoire.
- Le guide technique de la réforme
 - Le marquage-piquetage
 - Les opérations de localisation
 - Les investigations complémentaires.

Méthodes et supports

- Formation en salle (exposés, questions et exercices) et conduite sur le type d'engin concerné
- Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire après examen par QCM établi par le MEEM.

Prérequis

Pas de prérequis

Modalités d'évaluation

Examen final réalisé sur plateforme informatique

Un QCM comprenant un nombre de questions tirées aléatoirement de 40 questions.

Un score minimal de 60% de bonnes réponse est requis pour valider le test.

Critères de réussite

Un score minimal de 60% de bonnes réponse est requis pour valider le test.